
SECCAPI *Audit et Conseil*

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION (MESRSI) – BURKINA FASO**

**PROJET DES CENTRES D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR L'IMPACT SUR LE
DEVELOPPEMENT (CEA-IMPACT)**

CEA-ITECH-MTV

RAPPORT D'AUDIT SUR LES REVENUS GENERES

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Juin 2024

DEFINITIF

**PROJET DES CENTRES D'EXCELLENCE D'AFRIQUE
POUR L'IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT
(CEA-ITECH-MTV)**

Projet Centre d'Excellence Africains / Rapports d'audit – Exercice 2023

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES REVENUS GÉNÉRÉS PAR
LE PROJET CEA-ITECH-MTV**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES REVENUS GENERES-- PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023.

M. le Responsable du Programme Budgétaire Enseignement Supérieur,

Conformément aux termes de référence de la mission de vérification des revenus générés par le Projet CEA-Centre d'Excellence pour la Formation et la Recherche en Sciences et Technologies de l'Eau, l'Energie et l'Environnement en Afrique de l'Ouest et du Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Elimination des Maladies à Transmission Vectorielles (CEA-ITECH-MTV) , nous devrions procéder à la revue des revenus générés par le centre sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et certifier le montant de ces revenus.

Etendue des travaux et objet de la mission.

L'étendue de nos travaux est limitée exclusivement à l'annexe « Revenus générés par le CEA-ITECH-MTV du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 » et ne couvre aucune autre information, note, section ou paragraphe des états financiers pour la même période.

Nous n'avons pas pour mission de faire un rapport sur les chiffres comparatifs des exercices précédents ou sur les tendances et les écarts. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission.

Notre mission consiste à vérifier les informations concernant les revenus générés du CEA-ITECH-MTV pour la période couverte par notre audit et les comparer aux rapports soumis à la Banque Mondiale.

Eléments et critères retenus

Les revenus externes générés par source de revenus éligibles, à déclarer au titre de la période sous revue comprennent les frais de scolarité, les autres frais d'étudiant, la recherche commune, les bureaux de consultants en recherche, la collecte de fonds et les subventions concurrentielles (des gouvernements et des partenaires de développement) ou d'autres sources externes.

Responsabilités de la coordination du projet relatives aux revenus générés

La coordination du projet est responsable de l'établissement et de la présentation des rapports périodiques et de la situation des revenus générés par le centre sur la période auditée, telle que jointe au présent rapport, conformément aux méthodes et principales hypothèses retenues (critères applicables) à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels, des données sous-tendant la comptabilité et autres données interne en lien avec la comptabilité.

Elle est également responsable de la conservation des documents liés aux revenus générés, du maintien de contrôles internes appropriés et de la mise en place d'un système d'information adéquat conçu pour faciliter le processus de détermination et de présentation de l'information, conformément aux dispositions convenues avec *l'International Development Association (IDA)* et décrites dans les accords de financement du projet.

Responsabilités des auditeurs relatives aux revenus générés

Notre responsabilité consiste, sur la base de nos procédures de contrôles :

- d'attester que les informations financières requises sont présentées dans les reporting soumis à la Banque ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication appropriée ;
- d'exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur le fait que les informations financières sur les revenus générés du CEA-ITECH-MTV prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux éléments et critères considérés.

Nous avons réalisé notre mission de certification limitée conformément à la Norme internationale d'examen limité, ISRE 2400.

Cette norme requiert d'observer les règles de déontologie professionnelles, de planifier et de réaliser le contrôle limité conformément au principe de matérialité (caractère essentiel) afin que nous puissions identifier les erreurs significatives dans la mise en œuvre des obligations.

Un contrôle limité se compose principalement d'une collecte d'informations auprès du projet et de l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la coordination du projet des éléments et critères applicables. Le choix des procédures de contrôle relève de notre jugement professionnel.

Notre responsabilité consiste à mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires à la vérification des revenus générés déclarés, conformément aux normes professionnelles applicables.

Travaux effectués

Dans le cadre de notre contrôle limité, nous avons particulièrement effectué les procédures de contrôle suivantes :

- entretien et échanges avec la coordination du projet sur la production et la communication des informations liées aux revenus générés ;
- obtenir les reportings de la période d'audit soumis à la Banque ;
- obtenir le rapport (déclaration) de la Coordination du Projet des revenus générés de la période ;
- obtenir les relevés bancaires du compte particulier ouvert pour recevoir les fonds de revenus générés ;
- vérification de la concordance et de l'exactitude des données fournies dans les reportings comparative à celles portées dans le rapport (déclaration) de la Coordination du projet des revenus générés ;
- vérification par échantillonnage des pièces justificatives et documents, appuyant les revenus générés déclarés et objet du reporting ;
- vérification des revenus générés portés sur les relevés bancaires ;
- vérification des revenus externes générés par source de revenus éligibles.

Nous avons réalisé nos travaux de vérification et obtenu des éléments probants nous permettant d'exprimer notre opinion professionnelle.

Restriction concernant la diffusion et l'utilisation du rapport

Le présent rapport, y compris sa conclusion, sert uniquement à informer la Responsable du Programme Budgétaire Esup du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI), la coordination du Projet CEA-ITECH-MTV, la Banque Mondiale et les partenaires financiers du projet sur nos travaux et conclusions en rapport avec cet audit. Il ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Résultats de nos travaux

Le montant des revenus générés du centre pour la période audité reconstituée par le service comptable du projet pour les besoins de ce rapport de vérification est de **cent vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-deux (129 385 532) FCFA.**

Opinion :

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies qui nous laissent penser que l'annexe « Situation des revenus générés du CEA-ITECH-MTV du 1er janvier au 31 décembre 2023 » n'est pas établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux méthodes et hypothèses retenues par la coordination du projet, conformément aux accords de financement applicables.

Date : 29/06/2024

Pour SECCAPI



Lohé Franck BARRO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE

**SITUATION DES REVENUS GENERES DU CEA-ITECH-
MTV DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**



**Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle
(CEA/ITECH-MTV)**

RLD 5.1	Montant des revenus externes créés par le CEA et logé dans un compte bancaire particulier en 2023						
Date du rapport		19/03/2024					
Montant (Dollar US)	Montant original F CFA (XOF)	Source	Date de réception (jj/mm/aaaa)	Coordonnées bancaires	Région	Destination des fonds	
193 100,00	96 550 000,00	Fonds Représentant La Contrepartie Nationale- Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (MINEFID)	30/12/2023	Projet Centre d'Excellence Africain de l'Université Nazi BONI- Financement Autres Partenaires BF148 02003 51953124103 26	Source nationale	Appui aux activités académiques et de recherche	
17 083,78	8 541 890,00	FONDS OMS	01/02/2023	Projet Centre d'Excellence Africain de l'Université Nazi BONI- Financement Autres Partenaires BF148 02003 51953124103 26	Source régionale	Appui aux activités de recherche	
12 682,27	6 341 136,00	IRD	28/03/2023	Projet Centre d'Excellence Africain de l'Université Nazi BONI- Financement Autres Partenaires BF148 02003 51953124103 26	Source régionale	Appui aux activités de recherche	



Date du rapport		19/03/2024					
Montant (Dollar US)	Montant original (XOF)	Source	Date de réception (jj/mm/aaaa)	Coordonnées bancaires	Région	Destination des fonds	
12 682,27	6 341 136,00	IRD	22/06/2023	Projet Centre d'Excellence Africain de l'Université Nazi BONI- Financement Autres Partenaires BFI48 02003 51953124103 26	Source régionale	Appui aux activités de recherche	
12 000,00	6 000 000,00	FONRID	17/08/2023	Projet Centre d'Excellence Africain de l'Université Nazi BONI- Financement Autres Partenaires BFI48 02003 51953124103 26	Source régionale	Appui aux activités de recherche	
11 222,74	5 611 370,00	FONDS OMS	16/02/2023	Projet Centre d'Excellence Africain de l'Université Nazi BONI- Financement Autres Partenaires BFI48 02003 51953124103 26	Source régionale	Appui aux activités de recherche	
TOTAL							
						129 385 532 F CFA	



Le Directeur du CEA/ITECH-MTV
Prof. Abdoulaye DIABATE



Le Directeur de l'Administration et des finances
M. M. Hubert SPOUGOURI